

P.V. de la Commission Labellisation du 15 février 2016 à Montpellier

Etaient présents :

- Michel PRECLOUX, Président de la Commission Labellisation,
- Jean-Paul HERNANDEZ, assistant du Président de la Commission Labellisation
- Gérard NURIT, 1^{er} Vice-Président Délégué
- Jean-Marie APPENZELLER, 2^o Vice-Président Délégué
- Marc CRUBELLIER, Président CD 34
- Jérôme RABAGLIA, Secrétaire Adjoint
- Dominique TRAIN, secrétaire Général
- Gérard VERNEREY, Trésorier
- Thierry JAMET, CTSC
- Jacky VAYEUR, Président du comité régional.

La séance est ouverte à 9 heures 30.

Le but de cette réunion est d'élaborer comme les années précédentes la liste des clubs structurés, d'étudier les dossiers en cours de demande de label, nouveau, supérieur, en reconduction et de commencer à instruire méthodiquement la définition des aides à valider en fin de saison 2016.

1.- Liste des clubs structurés 2016 :

Classement des clubs en fonction de leur pratique, niveau et de leurs activités :

Niveau 1 (National)	Niveau 2 (N2/IR)	Niveau 3 (R et D)	Autres
NAUTIC CLUB NÎMES	CN LUNEL	CN LIMOUX	AC DE LA GARDONNENQUE
CN CÉVENNES ALÈS	CN NARBONNE	FRONTIGNAN NO	LR WATER POLO
MONTPELLIER ANUC	CN CARCASSONNE	EVEIL MENDE NATATION	DPPA DAUPHIN DE LOZERE
ASPTT MONTPELLIER	BEAUCAIRE AQUATIC CLUB	CN FONT-ROMEUF	PAULIGNAN MINERVOIS NAT
CANET 66 NATATION	LAUDUN L'ARDOISE A.C	AQUA SPORT ST-CYPRIEN	CORBIERES MINERVOIS NATATION
MONTPELLIER PAILLADE	CN BÉZIERS	CN CASTELNAUDARY	CLUB d'ETE
CERCLE NAGEURS ST CYPRIEN	CA PÉZENAS	AC DE COURNONTERRAL	ASSOC SPORTIVE SALINDRES
MONTPELLIER WATER POLO	CNS ST-ESTÈVE	O.NARBONNE MN	LE BOULOU NATATION
SETE NATATION EDD	Aqualove MONTPELLIER	AS VILLENEUVE	THUIR NATATION
	MONTPELLIER NAT'SYNCHRO	AASS NATATION AGDE	ASSO.NAUTIQUE ST GILLES
	AQUA SYNCHRO 66	DAUPHINS DE CLERMONT	CERCLE NAGEURS CERETANS
		AC TRÈBES	NC VIGANAIS
		A S C BEZIERS NATATION	BEDARIEUX NAUTIC CLUB
			CERCLE NAGEURS QUILLAN
			SP OLYM BAGNOLS MARCOULE
			CLUB NAUTIQUE MONTREAL
			AS LA VAGUE LODEVOISE



2.- Liste des clubs labellisés ou reconduits en 2016 :

Un club demande une mention "Santé"

Club	Label régional	Observation
AS Synchro 66	Après étude du dossier, le mention "Forme Santé" est en attente	Les "Licences" doivent être en augmentation

Les deux clubs suivants demandent pour la première fois un label "Animation" :

Club	Label régional	Observation
NC Le Vigan	Après étude du dossier, le label "Animation" Natation est délivrée à ce club de Natation estivale pour 2016	Sous réserve que l'objectif "Licences" soit réalisé cet été.
AS Salindres	Après étude du dossier, le label "Animation" Natation est délivrée à ce club de Natation estivale pour 2016	Sous réserve que l'objectif "Licences" soit réalisé cet été.

Les deux clubs suivants demandent le label "club Formateur"

Club	Label régional	Observation
CN Carcassonne	Après étude du dossier, le label "Formation" reste en attente, critère "licences" non respecté.	Attendre la réalisation de l'objectif "Licences" annoncé pour validation du dossier.
Montpellier Paillade Natation	Après étude du dossier, le label régional "Formation" Natation course/Eau libre est délivré pour 2016	Objectif "licences" en cours de réalisation, label "formation acquis.

Les deux clubs demandent un label "national" :

Club	Label régional	Observation
Montpellier Paillade Natation *	Dossier transmis à la FFN pour label national.	Avis favorable du Comité départemental et régional.
Sète N.E.D.D. *	En attente	En cours de rédaction

Après vérification des pré-requis, la liste des labels 2016 des clubs à reconduire est la suivante :

Club	Label régional	Observation
AS Courdonterral	Animation Natation - reconduit	objectif "licences" requis.
SO Bagnols sur Cèze	Animation Natation - reconduit	Participation estivale - Objectif "licences" pratiquement atteint
CN Béziers Méditerranée	Développement Natation - sous réserve	Objectif "licences" non réalisé à ce jour (-10%)
AC Beaucaire	Développement Natation - reconduit	Objectif "licences" amélioré
CN Lunel	Formation Natation - sous réserve	Attendre réalisation objectif "licence" (-7%)
AS Synchro 66	Formation Natation Synchro - sous réserve	Attendre réalisation objectif "licence" (-22%)
Montpellier Synchro	Formation Natation Synchro - sous réserve	Attendre réalisation objectif "licence" (-21%)
CNC Alès	Label Formation Natation et Label National - Natation	Licences (-9%)
Canet 66 Natation	Label formation Natation et Label National - Natation	Licences (-4%)
CN Saint Cyprien	Label Formation Natation Synchro et Label National - Natation Synchro	Licences (-8%)
ASPTT Montpellier	Label Formation Natation et Label International - Natation	Licences (-23%)

* Dossier label National en cours de demande



Il est demandé aux Présidents des clubs de justifier sur l'honneur que tous leurs adhérents sont licenciés ainsi que leur activité de fonctionnement en nous communiquant leur nombre de licenciés, nombre d'éducateurs BF/entraîneurs et nombre de créneaux horaires alloués à la structure.

LES PRÉREQUIS DE LA LABELLISATION

Pour obtenir un label, le club doit répondre à des pré-requis. Les labels sont décernés par la Fédération Française de Natation : comité régional ou fédération.

- Tous les adhérents du club sont licenciés à la Fédération Française de Natation
- Le club est affilié à la Fédération Française de Natation
- Le club est agréé Ecole de Natation Française

CHARTRE DE LA LABELLISATION

Un club labellisé :

- Satisfait aux pré-requis et aux conditions minimales du label à l'ouverture ;
- S'engage à satisfaire à toutes les conditions du label aux échéances mentionnées ;
- S'engage à participer à la vie fédérale ;
- S'engage à fournir chaque saison, les renseignements nécessaires au suivi et au maintien de son label.

3.- Aide aux clubs

Sont reconduites, les aides suivantes destinées à tous les clubs, en fonction des moyens financiers du comité régional :

- Pour frais de déroulement de l'Assemblée Générale Annuelle et de déplacements (un par club) à toutes les commissions, séminaires ...
- Pour organisations des compétitions nationales et interrégionales.
- Aux départements

4.- Aides aux clubs labellisés

Les aides suivantes uniquement seront destinées et attribuées aux clubs ayant demandés un label, selon le principe identique à celui appliqué l'année passée et en fonction des moyens financiers, issus des fonds propres du comité régional. Tous les adhérents étant licenciés, des prises en charge de financement partiel ou total aux clubs labellisés (émanant des ressources régionales sur les licences et engagements), seront donc appliquées dans les domaines suivants :

- De la licence
 - Accorder aux clubs une ristourne (dans un premier temps) de 5 € (59 %) de la part régional pour toutes les licences* de la catégorie des avenir, correspondant à un montant de 12 % de la part régionale sur tous les licences.
 - Accorder aux département une ristourne de 12 % de la part moyenne régionale
 - Prendre en compte un bonus / malus en fonction de l'année la demande si 25% de différence perte du label, si 5% et - = 0€, si > 10 = 0.5€, si >15 = 1€ et si > 25 = 2€
- Des formations aux brevets fédéraux
 - Prise en charge partielle de 1/3 du montant des frais pédagogiques des formations BF pour 2 stagiaires par an selon le niveau du label
- Des frais d'engagements aux compétitions régionales ou fédérales
 - C'est un retour de 2 euros (22%) par engagement sur les compétitions en bassin 50m suivantes :



- Meeting nationaux de Nîmes et Montpellier
- Championnats N2 été
- Championnats régionaux d'été qualificatifs
- Championnats de France N1
- Championnats de France Minimes
- Championnats de France 16 ans et plus
- Ou un forfait calculer sur la même base pour la natation synchronisée et le water-polo
- Des frais de déplacement aux épreuves régionales ou fédérales
 - Déplacement à calculer à partir du nombre de nageurs déplacés sur les compétitions régionales, interrégionales et nationales au tarif de 30,00 € par compétiteurs pour les compétitions nationales citées ci-dessus, 17,00 € pour les interrégionales et 5,00 € pour les régionales.
 - Ou un forfait calculer sur la même base pour la natation synchronisée et le water-polo
- Encadrement: aide de 200,00 € par cadre mis à disposition, désigné par le comité pour sélection ou stage de plus de 3 jours
- Aux différents collectifs en fonction des résultats, afin d'encourager le développement vers l'accès au haut niveau, aides affectées aux clubs pour l'organisation de stage, la préparation et la participation aux championnats de France des nageurs, ondines et poloïstes classés Haut Niveau.
 - Les aides aux collectifs pour le Haut niveau, définies sont pour la Natation Synchronisée, l'Eau Libre et le Water Polo, d'un montant de :
 - 200,00 € pour les espoirs,
 - 400,00 € pour les jeunes,
 - 500,00 € pour les seniors et reconversion
 - 600,00 € pour l'élite
 - Ces aides pour la Natation Course sont (avec prime pour médaille acquise) :
 - Pour les benjamins de 100 € sous condition d'être classés dans les 100 premiers de la coupe Lucien Zins
 - Pour les minimes, une participation financière de 400 euros pour les finalistes A des championnats de France Minimes
 - Pour les Cadets une participation financière de 400 euros pour les 8 premiers cadets des Championnats Nationaux 16 ans et +,
 - Pour les juniors, une participation de 500 euros pour les finalistes A des championnats de France 16 ans et +
 - Pour les séniors, une participation financière de 600 euros pour les finalistes A des championnat de France N1 -
- Au développement du Savoir Nager, réalisée en collaboration avec le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et la de Vie Associative »
- Aide aux départements pour la participation à la coupe de France Benjamins.

Nota :

1.- Les aides seront versées uniquement aux clubs labellisés présents à l'Assemblée Générale Annuelle.

2.- Les clubs à labels nationaux ou internationaux ne percevront pas l'aide sur les engagements nationaux.



5.- La Politique d'accompagnement des clubs labellisés par le siège fédéral

→ CLUBS LABELLISES ANIMATION, DÉVELOPPEMENT OU FORMATEUR

Aide à la licence :

- Remise de 5 % sur la part fédérale de la licence

Aide à la communication :

- Kit de communication : diplôme, kakemono
- Promotion du club sur le site internet fédéral
- Courrier auprès des partenaires institutionnels du club

→ CLUBS LABELLISES NATIONAL OU INTERNATIONAL

Aide à la licence:

- Remise de 20 % sur la part fédérale de la licence

Aide au fonctionnement sportif :

- Remise de 50 % sur les droits d'engagements aux compétitions nationales (Natation course, natation synchronisée, plongeon)
- Remise de 20 % sur les droits d'engagements aux compétitions nationales en water-polo

Aide à la communication :

- Kit de communication : diplômes, banderole et bêche
- Promotion du club sur le site internet fédéral
- Courrier auprès des partenaires institutionnels du club

Aide à la formation :

- Prise en charge de 3 stagiaires/par an sur une formation BF4 ou BF5

6.- Communication, Rappel :

Les membres de la commission regrettent le désengagement des clubs dans le domaine de l'organisation de manifestations ayant trait à mobiliser, à se faire connaître et à montrer aux municipalités les valeurs de nos engagements. Les actions à primer étaient ou sont : La Nuit de l'Eau, Toute la Ville Nage, Savoir Nager, Nagez forme Santé ...

le Plan "citoyens du Sport, le plan "j'apprends à nager", l'éveil aquatique 0-6 ans, l'Ecole de Natation Française, le Nagez Forme Santé, l'Aquaform, le Nagez Grandeur Nature, l'Opération Savoir Nager, le polonat, etc. sont autant de programmes et d'activités qui permettent l'accueil de tous au sein des clubs FFN.

D'autre part, les membres présents conviennent de rappeler comme chaque année de :

- Demander aux clubs et comités départementaux de vouloir bien faire figurer les aides régionales très visiblement dans leurs comptabilités.
- Demander aux départements et à la commission coopération interne de diffuser, communiquer afin d'agir pour créer un environnement favorable au développement de la labellisation et créer la cohésion à tous les niveaux.
- Répondre aux attentes des différents acteurs de terrain en valorisant les services aux clubs affiliés et labellisés afin de fédérer d'avantage.

La séance est levée à 12 heures 15

Le Président de la commission

Le secrétaire de séance

